

À Montreuil, le jeudi 03 décembre 2020

MALAISE À DISNEYLAND PARIS !

Maintien des investissements futurs, au détriment des salariés.

La Direction a unilatéralement annoncé la fin de certains spectacles qu'elle considère comme obsolètes et ne répondant plus à l'attente des visiteurs, laissant dans le flou plus de 350 salariés, artistes, techniciens, personnels d'écurie, de la billetterie et de la restauration. Seulement 40% d'entre eux auront un redéploiement automatique.

En contrepartie, il leur est proposé un redéploiement, certains devant exercer des métiers différents de leurs filières professionnelles, avec d'éventuelles formations en interne et ou en externe. Des contacts ont été pris avec d'autres parcs pour des sessions de recrutement pour certains métiers, sans garantie de CDI, ni du même pacte social qu'à Disneyland Paris.

Ceux qui le souhaitent pourront bénéficier d'une rupture conventionnelle collective, en cours de négociation. Après des décennies de bons et loyaux services pour nombre de salariés, « circulez y'a rien à voir ! ».

Inacceptable pour la CGT.

La direction a ouvert deux négociations, une portant sur la rupture conventionnelle collective avec environ 1.000 suppressions d'emplois sur la base du volontariat, et une sur l'activité partielle de longue durée. Les salariés bénéficient de l'activité partielle du secteur protégé jusqu'au 31 décembre. Malgré maintes demandes de la CGT, qui revendique le maintien de l'activité partielle en 2021, le gouvernement n'apporte pas de réponse, laissant ainsi les centaines de milliers de salariés du secteur du tourisme dans l'incertitude. Pour la CGT, l'entreprise doit maintenir les salaires à 100% durant la totalité de la période de chômage partiel.

Les organisations syndicales reçoivent les documents de négociation directement en séance, en lieu et place des trois jours minimum, avant les négociations prévues par l'accord des rénovations sociales. La direction a imposé un calendrier de négociations cadencé, ce qui ne permet pas de débats sereins. La CGT veillera aux intérêts des salariés et mettra tout en œuvre, pour garantir l'emploi CDI à Disneyland Paris, les salariés ne seront pas la variable d'ajustement.

Contact presse
Fabien BEIERSDORFF Secrétaire Général CGT Disney Tél : 06 62 25 53 13